

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Mercredi 14 Novembre 2012**

L'an Deux mille douze le 14 novembre à 11 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. CAPELLE, M. PELISSIER, M. DELPECH

Étaient absents excusés :

Mme BRUGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

Mme CHAVILLON a donné procuration à M. PELISSIER

Mme MONTEIRO a donné procuration à M. HEURTEVENT

Était absente excusée : Mme DESCLAUX-CURNIE

Étaient absents : M. BLONDEAU, M. PETITEAU

Nombre de membres élus	10	Date de la convocation :	7 novembre 2012
Nombre de membres présents	4	Date de l'affichage :	7 novembre 2012
Nombre de membres votants	7		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11H04 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux. Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence du quorum le mercredi 7 novembre 2012, l'assemblée est reconvoquée pour délibérer sur le même ordre du jour, à la majorité des présents et représentés.

POINT N° 1 Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement par la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.

COMMUNE

Bordereau N° 59 Mandat 475 à 485 pour une dépense de 12 372.55 €

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

M. CAPELLE et M. PELISSIER indiquent qu'ils votent la dépense NPC pour cette fois ci, mais que pour le prochain bulletin, si les choses se passent de la même façon, ils n'approuveront pas la prochaine facture.

Bordereau N° 58 Mandat 473 à 474 pour une dépense de 9 730.00 €

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

Bordereau N° 56 Mandat 455 à 463 pour une dépense de 14 219.81 €

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

Bordereau N° 55 Mandat 454 pour une dépense de 53.90 €

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

CCAS

Bordereau N° 9 mandat N° 10 pour une dépense de 1 299.06 €

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

POINT N° 2 Délibération autorisant la Commune à prendre en charge les frais du feu d'artifice pour un montant de 265.00 €

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des présents et représentés pour autoriser la commune à prendre en charge les frais du feu d'artifice pour un montant de 265.00 € et dit que cette somme sera versée sous forme de subvention au Comité des Fêtes.

7 POUR (Unanimité des présents et représentés).

POINT N° 3 Questions diverses

Intervention de M. CAPELLE

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES : M. CAPELLE demande à M. Le Maire s'il connaît la date des prochaines élections municipales complémentaires. M. Le Maire répond qu'il attend de la part de M. Le Préfet l'arrêté de convocation des électeurs. Les élections auront vraisemblablement lieu les 13 et 20 Janvier 2013. Pour le moment, M. Le Maire ne dispose pas de l'Arrêté de convocation des électeurs et communiquera sur le sujet dès réception de l'Arrêté.

SIEED : qu'en est-il de la demande des conseillers municipaux pour faire venir une personne du SIEED et débattre des problèmes techniques ? M. Le Maire répond que ce point devrait être abordé cet après-midi en Préfecture lors de la réunion qui va se tenir entre Le Préfet, le Sous-Préfet et Le Maire. M. ARLOT est convié à cette réunion mais ne sera pas présent. L'autorité du syndicat SIEED est placée sous la même autorité qu'une mairie, à savoir, le Préfet et le Sous-Préfet. De ce fait, M. Le Maire a demandé l'arbitrage de M. Le Préfet pour qu'un container aérien soit mis à la disposition des auteuillois en attendant de statuer définitivement sur l'emplacement du container enterré.

M. CAPELLE indique que cela fait plus de deux mois que la demande d'intervention du SIEED a été faite et que M. Le Maire n'a rien fait pour faire avancer les choses. M. Le Maire répond que si M. ARLOT n'est pas présent à la réunion en Préfecture cet après-midi, il demandera à ce qu'un responsable technique du SIEED intervienne au prochain Conseil Municipal du 29 novembre 2012.

M. CAPELLE dit qu'il y a deux choses distinctes : le rétablissement du service public pour lequel tout le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement et l'explication technique que pose l'installation du container enterré sur le site de St Sanctin.

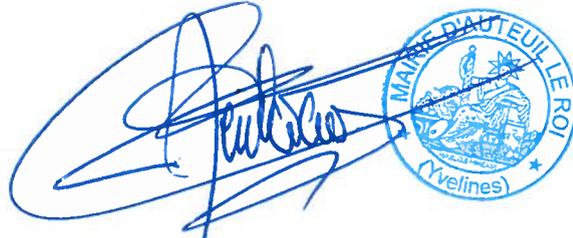
M. PELISSIER dit que depuis deux mois M. Le Maire avait le temps nécessaire d'envoyer un courrier au SIEED et que rien n'a été fait. M. Le Maire demande l'avis des conseillers présents pour savoir si besoin est de faire une réunion à part ou bien une réunion en pleine séance de Conseil ?

M. CAPELLE demande que soit indiqué à M. Le Préfet qu'il s'agit d'une demande du Conseil Municipal qui date de plus de deux mois.

RADARS PÉDAGOGIQUES : M. CAPELLE demande à ce que M. Le Maire confirme le choix du fournisseur pour le radar pédagogique. Mme MONTEIRO joint à ce moment-là par téléphone indique qu'il y a un réel problème budgétaire pour financer l'achat des deux radars. Le montant de départ a été sous-estimé, il y a eu un « plantage » dans le devis d'achat du matériel. Mme MONTEIRO trouve que le dépassement de 3000 € n'est pas justifié. M. CAPELLE demande s'il n'y a pas une ligne budgétaire pour la sécurité du village sur le BP 2012 ? Mme MONTEIRO répond que la Cour des Comptes a validé un montant pour l'achat des radars et qu'elle ne voit pas comment justifier un tel dépassement. M. CAPELLE dit qu'il n'est pas impossible de faire des changements budgétaires et ne trouve pas délirant les montants de dépassement annoncés. Mme MONTEIRO dit qu'elle ne cautionne pas ce dépassement budgétaire.

M. Le Maire répond que la différence entre les deux fournisseurs est qu'il y en a un qui bénéficie du bluetooth. L'écart technique ne justifie pas le « plus » 3000 € de dépassement.
M. Le Maire prendra la décision du choix du fournisseur. Il préconise de choisir la société ICARE. Plusieurs communes des Yvelines ainsi que le Conseil Général des Yvelines font confiance à la société ICARE qui dispose d'un SAV.

La séance est levée à 11h50.



Philippe HEURTEVENT
Maire d'Auteuil-le-Roi